

VALLEE DE LA VEZERE

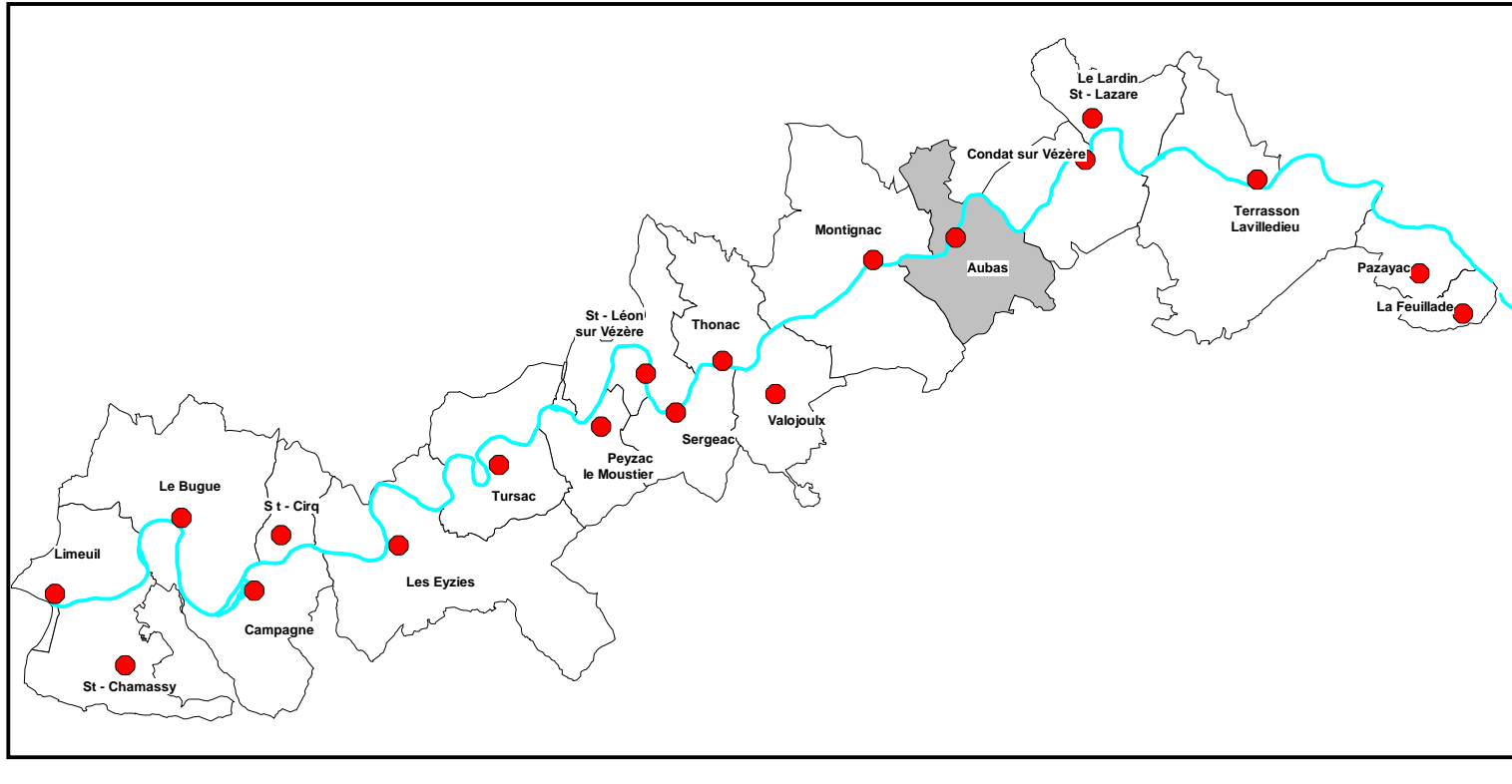
Commune de
AUBAS

REVISION DU
PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION
PLAN DE ZONAGE

Echelle 1 : 5 000



Approuvé par arrêté préfectoral le 20 DECEMBRE 2000



- ZONE ROUGE : secteurs exposés à un risque fort, par principe inconstructible pour les constructions neuves.
- ZONE BLEUE : secteurs où l'intensité du risque est moyenne, constructible sous certaines conditions.
- ZONE BLANCHE: non représentée, car très faible probabilité des risques, aucune mesure de prévention.

N° profil
 Cote centennale
 Cote décennale

